

Date de convocation : 18 mars 2026

Date d'affichage : 18 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-deux mars** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Christine AGIN, membre le plus âgé du conseil municipal.

Etaient présents : M. BAPTISTA Paulo, COUTARD Franck, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, LEDUC Dominique, MARTIN Romuald, RACHET Vincent, REYNAERT Johan, Mmes BEAUFILS Magali, GRUAU Delphine, GUITTET-ALANIC Emilie, MORON Armelle, RACHET Virginie.

Excusée : Mme GUERRIER Mathilde (procuration à Mme GUITTET-ALANIC Emilie).

Secrétaire de séance : Mme BEAUFILS Magali

Le Conseil Municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. ÉLECTION DU MAIRE,
2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS,
3. ÉLECTION DES ADJOINTS,
4. DÉTERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DES ADJOINTS,
5. DÉLÉGATION AU MAIRE,
6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL,
7. VALIDATION DU PV DU 5 MARS 2026
8. DIVERS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, maire, qui a procédé à l'appel et a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

### **ELECTION DU MAIRE**

Délibération n° 2026-03-10

Mme AGIN Christine, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

La présidente rappelle que l'élection du maire se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur BAPTISTA Paulo a obtenu 15 voix

Monsieur BAPTISTA Paulo ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

## **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Délibération n° 2026-03-11

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Monsieur le Maire a ajouté que trois adjoints étaient suffisants.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Délibération n° 2026-03-12

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire devant comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il s'agit de :

- M. MARTIN Romuald,
- Mme AGIN Christine
- M. GRUAU Francis.

Chaque conseiller municipal, à tour de rôle, a déposé son bulletin de vote fermé dans l'urne.

### **Résultats du scrutin :**

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste a obtenu : 15 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue, les candidats suivants sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Premier adjoint : MARTIN Romuald
- Deuxième adjoint : AGIN Christine
- Troisième adjoint : GRUAU Francis

**FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Délibération n° 2026-03-13

Vu la population municipale de la commune fixée à 781 habitants, et considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les limites prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer :

- L'indemnité de fonction des adjoints à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027).

Les indemnités sont versées mensuellement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**DÉLÉGATION AU MAIRE : marchés publics**

Délibération n° 2026-03-14

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Il précise que cette délégation est nécessaire afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune, notamment pour le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Il ajoute que, lors des années précédentes, 4 000 € HT étaient autorisés en fonctionnement et 2 000 € HT en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites suivantes :

- **4 000 € HT (quatre mille euros) pour les dépenses de fonctionnement**
- **2 000 € HT (deux mille euros) pour les dépenses d'investissement**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal, à chacune de ses réunions, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL**

Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local, qui a été remise à chaque conseiller municipal.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19H46

REPertoire

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le préfet : le 26/03/2026

- publication : le 26/03/2026

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
2026-03-22	2026-03-10	5.1.1	Election exécutif maire et adjoints	Election du Maire	2026-008
2026-03-22	2026-03-11	5.1.2	Fixation du nombre d'adjoints	Fixation du nombre d'adjoints	2026-009
2026-03-22	2026-03-12	5.1.1	Election exécutif maire et adjoints	Election des adjoints	2026-009
2026-03-22	2026-03-13	5.6.1	Indemnités aux élus	Fixation des indemnités maire et adjoints	2026-010
2026-03-22	2026-03-14	5.2.2	Délégation à l'exécutif	Délégation au Maire	2026-010

SIGNATURES

Le Maire  
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance  
Mme BEAUFILS Magali